PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE

SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 2 février 2021 à 18 heures, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu aux arrêtés ministériels numéros 2020-029, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date des 26 avril, 4 juillet et 2 octobre 2020.

Présences :

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Chantal Gauthier	Sylvain Marinier
Jean Léo Legault	Marc Tassé

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Étant donné la suspension imposée à monsieur Denis Chalifoux, maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts par la Commission municipale du Québec, le maire n'a pas été convoqué à la séance extraordinaire du 2 février 2021.

Étant donné que le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 a été déclaré au Québec par décret du gouvernement, lequel a été renouvelé par décrets et est toujours en vigueur.

Étant donné les arrêtés ministériels numéros 2020-029, 2020-049 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux des 26 avril, 4 juillet et 2 octobre 2020, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 18 h 08.

2021-02-27 **2. Projets financés par le Fonds de roulement - Agglomération**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver, de temps à autre, les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets lesquels sont prévus au budget ou au programme triennal d'immobilisation adoptés par le conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville centrale peut autoriser des dépenses prévues au budget et au programme triennal d'immobilisation, le tout conformément à l'article 1 par. 6 du *Règlement numéro 2008-AG-018 décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts*;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le financement à même les disponibilités du

Initiales	
Maire	Greffier

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

"Fonds de roulement - Agglomération" des projets dont la description ainsi que le montant attribué apparaissent ci-dessous :

	Projets	Montant	Période de remboursement
1.	Bornes sèches d'incendie	70 000 $	5 ans
2.	Installation de fibre optique pour les caméras (place Lagny)	25 000 $	5 ans
3.	Achat d'un dérouleur de boyau (centre sportif)	5 500 $	1 an
4.	Joints d'étanchéité - échangeurs à plaques pour ventilation (centre sportif)	27 500 $	5 ans
5.	Projet d'aménagement d'halte cycliste (Ancienne gare)	38 000 $	5 ans
6.	Réfection du passage piéton (rue Principale)	66 400 $	5 ans
7.	Ajout et remplacement de matériel informatique	10 000 $	3 ans

2. que ces projets soient financés par le "Fonds de roulement - Agglomération" et remboursés selon les périodes indiquées au tableau, le tout débutant en 2022, et que les soldes inutilisés en fin d'année soient retournés au capital libre du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-28 **3. Acquisition de terrains vacants - Secteur Major, Lortie et Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE mesdames Hilda Adler, Susan Ellen Albert et Lillie Mazer sont propriétaires (ci-après les "Propriétaires") des terrains (ci-après les "Terrains"), identifiés dans le tableau ci-dessous :

	Lots (Cadastre du Québec)	Matricules
1.	5 747 791	4400-22-2102
2.	5 748 299	
3.	5 748 300	
4.	5 748 301	
5.	5 748 302	
6.	5 748 303	
7.	5 748 304	
8.	5 747 389	4400-22-8467
9.	5 748 307	
10.	5 748 308	
11.	5 748 309	
12.	5 748 310	
13.	5 748 311	
14.	5 748 312	
15.	5 748 313	
16.	5 748 305	4400-21-7894
17.	5 748 306	

Initiales	
Maire	Greffier

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de terrains vacants situés dans le secteur des rues Major, Lortie et Desjardins, non construisibles, en raison d'un milieu humide;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre pour les Terrains par leurs Propriétaires, en échange du paiement par la Ville des taxes municipales et scolaires et sujet aux conditions suivantes, soient que les terrains ne servent qu'à des usages municipaux et ne soient pas vendus par la Ville pendant un minimum de 99 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'accepter l'offre de don pour les terrains vacants portant les numéros de lots 5 747 791, 5 748 299, 5 748 300, 5 748 301, 5 748 302, 5 748 303 et 5 748 304 du cadastre du Québec (matricule 4400-22-2102), les lots 5 747 389, 5 748 307, 5 748 308, 5 748 309, 5 748 310, 5 749 311, 5 748 312 et 5 748 313 du cadastre du Québec (matricule 4400-22-8467) et les lots 5 748 305 et 5 748 306 du cadastre du Québec (matricule 4400-21-7894) en contrepartie du paiement par la Ville des taxes municipales et scolaires impayées pour les années 2018, 2019 et 2020, plus le prorata des taxes municipales et scolaires pour l'année 2021 à être déterminé à la signature de l'acte d'acquisition, sujet aux conditions que les terrains ne servent qu'à des usages municipaux et ne soient pas vendus par la Ville pendant un minimum de 99 ans;

2. de mandater la firme LPCP notaires pour la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à l'acquisition desdits terrains;

3. d'autoriser la trésorière à effectuer ces dépenses, lesquelles seront imputées au poste budgétaire 02-140-00-411;

4. d'autoriser le maire ou à défaut le maire suppléant, et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-29 **4. Procédure d'acquisition de voies ouvertes à la circulation et octroi de contrat de services professionnels**

CONSIDÉRANT la réforme cadastrale initiée dans le cadre du mandat 1892 (contrat 5599);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire, à cet effet, se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'obtenir un titre sur la plupart des rues qu'elle entretient, localisées dans le rang 10, du canton de Beresford et dans les rangs 9, 10 et 11 du canton de Doncaster, tous au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne;

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-143 quant à la procédure d'acquisition de voies ouvertes à la circulation et octroi de contrat de services professionnels;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées avec les arpenteurs pour la révision des descriptions techniques;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu des bons de commande GD-343, UR-357 et UR-358, sujets à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville,* la trésorière est autorisée à faire le paiement des sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'abroger la résolution 2020-04-143;

2. d'identifier les voies ouvertes à la circulation, décrites à la liste annexée et plus amplement aux descriptions techniques préparées par Peter Rado, arpenteur-géomètre, sous les numéros 16641, 16648, 16651, 16659, 17048, 17049, 17050, 17051 et 17053 de ses minutes (dossier 2019-204R) et par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, sous les numéros 822, 832 et 833 de ses minutes (dossier 14115), devant faire l'objet de la procédure d'acquisition selon l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

3. d'accorder un contrat de services professionnels à Me Daniel Pagé, notaire de la firme LPCP Notaires afin de procéder à la déclaration d'acquisition en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et à sa publication au registre foncier pour les voies mentionnées au paragraphe précédent, au montant de 1 000 $, incluant les frais, débours et taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-30

5. Approbation et autorisation de signature - Entente intermunicipale - Régie Incendie des Monts - Patrouille nautique

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie des Monts (ci-après la "RIDM") est considérée comme une municipalité au sens de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut mettre en place une patrouille nautique accréditée sur le lac des Sables et le lac Papineau pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

entente relative à la fourniture d'un service de patrouille nautique par la RIDM sur ces deux lacs;

CONSIDÉRANT QUE la RIDM peut offrir ce service;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, et qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de la RIDM de conclure une entente afin de tenir compte autant des dispositions législatives apportées par les lois, que de l'obligation relative;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de patrouille nautique sur le lac des Sables et le lac Papineau entre la Régie Incendie des Monts et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2. d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que la greffière à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-31 **6. Projets financés par le Fonds de roulement - Ville**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver, de temps à autre, les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que le conseil autorise le financement à même les disponibilités du "Fonds de roulement - Ville" des projets dont la description ainsi que le montant attribué apparaissent au tableau ci-dessous :

	Projets	**Montant**	**Période de remboursement**
1.	Rouleau pour le tennis	13 000 $	3 ans
2.	Mobilier urbain	13 500 $	3 ans
3.	Pavé uni - coin Préfontaine et Tour-du-Lac	10 000 $	2 ans
4.	Remplacement de l'éclairage (Terrain de balle Pierre Fournelle)	200 000 $	5 ans
5.	Réfection du passage piétonnier (rue Principale)	48 700 $	5 ans
6.	Enseigne de rue (théâtre le Patriote - théâtre municipal)	10 000 $	2 ans
7.	Remplacement des plaquettes de rue en bois	18 000 $	4 ans
8.	Installation de fosse septique - Écoflo (SPCALL)	31 500 $	5 ans
9.	Rénovation du garage municipal	15 000 $	3 ans

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

10.	Nouveau bâtiment - Parc Lionel Groulx	42 500 $	5 ans
11.	Abri de type "Dôme" pour entreposage	36 800 $	5 ans
12.	Remplacement des véhicules	264 900 $	5 ans
13.	Ajout et remplacement de matériel informatique	50 000 $	3 ans

2. que ces projets soient financés par le "Fonds de roulement - Ville" et remboursés selon les périodes indiquées au tableau, le tout débutant en 2022 et que les soldes inutilisés en fin d'année soient retournés au capital libre du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-32 **7. Projets financés par des sources diverses**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver, de temps à autre, les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de spécifier les sources de financement de ces projets;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil autorise le financement de ces projets à même les disponibilités des sources de financement telles que représentées ci-dessous :

	FINANCÉS PAR LA RÉSERVE FINANCIÈRE- EAU POTABLE (2019-M-284)	
	PROJET	**MONTANT**
1.	Ajout d'un inhibiteur de corrosion dans le procédé de l'usine de production d'eau potable	79 000 $
2.	Plans et devis pour le montage du règlement d'emprunt pour les modifications requises à l'usine de production d'eau potable (plomb et charbon actif)	150 000 $
3.	Identification de la problématique au bassin de lavage de l'usine de production de l'eau potable (fuite)	7 500 $
4.	Remplacement des roulements à billes des pompes d'eau brute de l'usine de production de l'eau potable	3 500 $
5.	Auscultation de conduite maitresses de 10" et 16" ainsi que de la conduite de 8" alimentant le secteur du Mont-Catherine	25 000 $
6.	Renouvellement des équipements informatiques utilisés pour la production d'eau potable	82 500 $
7.	Programme d'élimination des branchements en plomb - Élaboration d'un plan d'action (expertise professionnelle)	25 000 $
8.	Poursuivre le renouvellement du parc des bornes fontaines et de vanne (incluant le pavage requis)	60 000 $
9.	Mesure des pressions de débits des 380 bornes d'incendie	12 000 $

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

	FINANCÉS PAR LA RÉSERVE FINANCIÈRE- EAUX USÉES ET PLUVIALES (2019-M-286)	
	PROJET	**MONTANT**
1.	Conduite de rétention de la rue Brissette (expertise professionnelle)	25 000 $
2.	Poursuite du maintien d'actif des postes de pompages	75 000 $
3.	Décontamination du sol à l'usine d'épuration	100 000 $
4.	Analyse de la problématique de drainage de la rue terrasse Varin	25 000 $
5.	Réfection de la salle des employés, des vestiaires et des douches à l'usine d'épuration	35 000 $
6.	Renouveler les équipements informatiques utilisés pour le traitement des eaux usées	82 500 $
7.	Procéder à des analyses techniques au niveau du réseau d'égout (test de la fumée, mesures de débits, etc.) pour documenter la situation des raccordements inversés	15 000 $
8.	Réparation des regards d'égout en brique sur la rue Préfontaine	44 000 $
9.	Alésage, nettoyage et inspection du réseau pluvial dans le secteur de la montée de la Source	25 000 $
	FINANCÉS PAR LA RÉSERVE FINANCIÈRE - MATIÈRES RÉSIDUELLES (2013-T-199)	
	PROJET	**MONTANT**
1.	Achat de compost	5 000 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-33

8. Approbation - Budget révisé 2020 - Office municipal d'habitation des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution 2020-03-88 pour approuver le budget de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a à nouveau révisé le budget de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour l'année 2020;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides, relativement à la quote-part de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, transmis le 11 décembre 2020 dernier par la Société d'habitation du Québec, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-34

9. Approbation - Budget 2021 - Office municipal d'habitation des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit approuver le budget de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour l'année 2021;

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a déposé le budget de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour l'année 2021;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides, relativement à la quote-part de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, transmis le 11 décembre 2020 dernier par la Société d'habitation du Québec, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-35

10. Mises à pied temporaires de personnes salariées temporaires et saisonnières - Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu d'embaucher des employés temporaires au Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire en raison des besoins organisationnels notamment dû aux services offerts au cours de l'automne et de l'hiver à la piscine, à l'aréna ainsi qu'aux patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT le décret 2-2021 du 8 janvier 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prolongeant le confinement, imposant un couvre-feu et modifiant les consignes sanitaires concernant la tenue de certaines activités jusqu'au 8 février 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT le manque de travail constaté par la directrice du Services des loisirs et de la culture en raison des besoins organisationnels découlant des nouvelles règles sanitaires en vigueur le 9 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la délégation faite à la directrice générale aux termes de la résolution numéro 2008-03-092 lui permettant d'engager ou mettre à pied tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis écrit donné aux personnes salariées les informant de leur mise à pied temporaire;

Il est proposé

ET RÉSOLU de prendre acte du dépôt de la liste des personnes mises à pied, pour manque de travail, dont le nom apparaît à la liste ci-jointe, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - CSN.

	Nom	Prénom	Poste
1	Bédard	Nadia	Moniteur Croix-Rouge / Sauveteur National Piscine / Moniteur en Sauvetage
2	Bernard	Nicolas	Moniteur Croix-Rouge / Assistant Sauveteur SN

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

3	Bisaillon	Ariane	Moniteur Croix-Rouge / Sauveteur National Piscine
4	Blair	Antoine-Louka	Assistant Sauveteur Croix
5	Blanchette	Jonathan	Sauveteur National Piscine / Moniteur Croix-Rouge
6	Bouchard-Desjardins	Jérôme	Moniteur Croix-Rouge / Sauveteur National Piscine
7	Brodeur	Antoine	Assistant Sauveteur Croix / Moniteur Croix-Rouge
8	Chalifoux	Amélya	Sauveteur national Piscine / Moniteur Croix-Rouge
9	Chevigny	Justin	Sauveteur National Piscine
10	Chevigny	Lauriane	Assistant Sauveteur Croix
11	Cliche Maher	Angelica	Moniteur Croix-Rouge / Sauveteur National Piscine
12	Davis	Guillaume	Moniteur Croix-Rouge / Assistant sauveteur SN
13	Delorme	Valérie	Sauveteur National Piscine
14	Favreau	Élisabeth	Caissier
15	Grandmaison	Philippe	Caissier
16	Grégoire	Charles	Caissier
17	Grégoire	Julien	Caissier
18	Howard	Emmanuel	Assistant Sauveteur SN / Moniteur Croix-Rouge
19	Joly	Marie-Ange	Assistant Sauveteur Croix / Moniteur Croix-Rouge
20	Labbé	Denis	Journalier / Préposé au plateaux récréatifs
21	Larose	Léa-Pier	Sauveteur SN
22	Limoges	Maélie	Assistant Sauveteur Croix / Moniteur Croix-Rouge
23	Lortie	Xavier	Sauveteur National Piscine
24	Martin-Hardy	Simon	Moniteur Croix-Rouge / Sauveteur National Piscine
25	Meilleur	Richard	Journalier / Préposé au plateaux récréatifs
26	Melancon	Sharlie	Caissier
27	Miron	Marilou	Assistant Sauveteur Croix
28	Pagé	Louis-Olivier	Moniteur Croix-Rouge / Sauveteur National Piscine / Moniteur en Sauvetage
29	Perron	Benjamin	Sauveteur SN
30	Rémillard	François	Journalier / Préposé au plateaux récréatifs
31	Samson	Anik	Moniteur spécialisé (aquaforme)
32	Sauvage	Élodie	Caissier
33	Tremblay	Maude	Sauveteur National Piscine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Initiales	
Maire	Greffier

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2021-02-36

11. Approbation et autorisation de signature – Lettre d'entente – Syndicat des cols blancs – SCB-2021-01

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a autorisé, par la résolution 2017-07-475, la signature de la convention collective avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - CSN pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33.01 de la convention prévoit que les annexes et les lettres d'ententes font partie intégrante de la convention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Syndicat peuvent convenir de modifications à celle-ci afin d'assurer une gestion efficace et évolutive dans le temps par la signature de lettre d'entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 72 du *Code du travail* les modifications à la convention collective doivent être déposées au ministre du Travail dans les 60 jours de la signature de celles-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines, de la directrice du Service des ressources humaines et du directeur général adjoint, responsable du Service du développement économique et de l'urbanisme;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'approuver la lettre d'entente numéro SCB-2021-01 et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer la lettre jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2. de mandater la directrice du Service des ressources humaines ou la directrice générale pour transmettre au ministère du Travail les lettres d'ententes, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-37

12. Approbation et autorisation de signature - Bail - L'Envolée - Halte-chaleur

CONSIDÉRANT QUE l'itinérance est un phénomène qui est en croissance sur le territoire de la MRC des Laurentides et particulièrement à Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE L'Envolée, Ressource alternative en santé mentale, a reçu une subvention du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides) pour offrir un service de halte-chaleur aux personnes itinérantes pour la saison hivernale 2021-2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'Envolée comme "partenaire associé" de la Ville en vertu de sa Politique de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'itinérance comme un enjeu de santé publique sur son territoire, particulièrement en temps de pandémie;

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

CONSIDÉRANT QUE la Ville et L'Envolée jugent opportun de confirmer à l'intérieur d'un bail les modalités du soutien offertes à L'Envolée dans le cadre du projet de halte-chaleur;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'approuver le bail à intervenir entre L'Envolée, Ressource alternative en santé mentale, faisant affaires sous le nom "L'Envolée", d'un espace dans le bâtiment municipal sis au 8, rue Albert-Bergeron pour l'exploitation d'une halte-chaleur, pour une durée maximale de quatre mois, soit du 1er février au 31 mai 2021, pour un loyer mensuel de 400 $, taxes incluses, le tout selon les termes, modalités et conditions du bail joint à la présente pour en faire partie intégrante;

2. d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, le bail et tout document utile pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-38

13. Octroi de contrat - Système d'accrochage - Théâtre Le Patriote - Appel d'offres GI-2020-029

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un système d'accrochage pour le théâtre Le Patriote;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions ouvertes le 15 janvier 2021 comme suit :

Nom du soumissionnaire	**Montant soumissionné (taxes incluses)**
Show Scène Design et Technologie inc.	52 819,79 $
ProScène Dauphinais inc. / Draperies commerciales	53 600,20 $

CONSIDÉRANT la recommandation de la société "Mario Brien inc.", consultant en scénographie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie et des infrastructures;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande GI-0174, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la*

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Ville, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'octroyer à la société "Show Scène Design et Technologie inc.", plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'accrochage pour le théâtre Le Patriote, pour un montant de 52 819,79 $, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2020-029, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-39

14. Octroi de contrat - Système d'interconnexion - Théâtre Le Patriote - Appel d'offres GI-2020-033

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un système d'interconnexion pour le théâtre Le Patriote;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une (1) soumission ouverte le 11 janvier 2021 comme suit :

Nom du soumissionnaire	**Montant soumissionné (taxes incluses)**
Solotech inc.	47 121,03 $

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de l'ouverture de la soumission et que le montant réel de la soumission est de 47 121,01 $;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par la société "Mario Brien inc.", consultant en scénographie, par courriel en date du 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie et des infrastructures;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande GI-0175, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville,* la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'octroyer à la société "Solotech inc.", soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'interconnexion pour le théâtre Le Patriote pour un montant de 47 121,01 $, incluant les taxes applicables, conformément à leur

soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2020-033, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-02-40 **15. Émission de constats d'infraction**

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ou occupants ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la règlementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service du développement économique et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant au tableau ci-joint, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur :

	Adresse	Matricule	Description infraction
1.	Les Agrégats Sainte-Agathe inc.	4606-72-0937	Usage sans bâtiment principal
2.	Saul Ganz	4606-57-3973	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté
3.	Hakim Akkouche et Nadine Akkouche	4698-79-6230	Certificat de localisation non remis
4.	Majida El Rhazouani	4307-72-0557	Bâtiment accessoire en mauvais état d'entretien, terrain en mauvais état d'entretien et de propreté, entreposage extérieur non autorisé, nuisances, travaux non conformes au permis émis, maintien de travaux sans permis
5.	Fiducie Ghyslain Valade	4401-03-8375	Travaux non-complétés à l'intérieur des délais prescrits

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

16. Dépôt du certificat de la greffière sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2020-EM-298-1

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la greffière établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 4 au 19 janvier 2021 pour le *Règlement numéro 2020-EM-298-1 modifiant le règlement numéro 2020-EM-298 décrétant une dépense et un emprunt de 329 000 $ pour la réfection de la toiture de garage municipal afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 487 000 $*, conformément aux articles 555 et 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

17. Dépôt du certificat de la greffière sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2020-EM-303

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la greffière établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 4 au 19 janvier 2021 pour le *Règlement numéro 2020-EM-303 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 $ afin de payer une quote-part à la MRC des Laurentides relativement au pavage du Parc linéaire*, conformément aux articles 555 et 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

2021-02-41

18. Modification du règlement d'emprunt 2018-EM-265 - Travaux de rénovation du théâtre Le Patriote

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 21 août 2018 le *Règlement numéro 2018-EM-265 ordonnant l'exécution de travaux de rénovation du théâtre Le Patriote et décrétant, à ces fins et pour le paiement des imprévus et frais incidents, un emprunt de 3 074 000 $;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 28 mai 2019 le *Règlement numéro 2019-EM-265-1 modifiant le règlement numéro 2018-EM-265 ordonnant l'exécution de travaux de rénovation du théâtre Le Patriote et décrétant, à ces fins et pour le paiement des imprévus et frais incidents, un emprunt de 3 074 000 $, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 376 000 $;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a modifié le règlement 2018-EM-265 par la résolution numéro 2020-07-273 laquelle a modifié le titre du règlement pour *Règlement numéro 2018-EM-265 ordonnant l'exécution de travaux de rénovation du théâtre Le Patriote et décrétant, à ces fins et pour le paiement des imprévus et frais incidents, un emprunt de 5 450 000 $ et une dépense de 5 876 000* $;

CONSIDÉRANT QUE des travaux additionnels doivent être effectués engendrant une augmentation des coûts du projet à la suite de divers enjeux identifiés en cours de réalisation du projet de rénovation majeure;

CONSIDÉRANT la nouvelle annexe A, jointe à la présente, signée par monsieur Mathieu Gagné, directeur du Service du génie et des infrastructures, en date du 2 février 2021, laquelle prévoit une augmentation des coûts de 450 000 $;

CONSIDÉRANT QUE pour payer cette augmentation du coût des travaux, la Ville désire affecter une somme de 450 000 $ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté;

CONSIDÉRANT QUE l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier le règlement d'emprunt par résolution dans la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2018-EM-265 pour augmenter le montant de la dépense et y préciser les sources de financement;

Il est proposé

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

ET RÉSOLU

1. de remplacer le titre du Règlement numéro 2018-EM-265 par le suivant :

- Règlement numéro 2018-EM-265 ordonnant l'exécution de travaux de rénovation du théâtre Le Patriote et décrétant, à ces fins et pour le paiement des imprévus et frais incidents, un emprunt de 5 450 000 $ et une dépense de 6 326 000 $.

2. de remplacer l'article 1 du Règlement 2018-EM-265, modifié par le règlement 2019-EM-265-1 par le suivant :

- Le conseil ordonne des travaux de rénovation de l'édifice du théâtre Le Patriote, tels qu'énumérés à l'estimation détaillée préparée par Mathieu Gagné, ing., directeur du Service du génie et des infrastructures, en date du 2 février 2021, jointe comme annexe "A" à ce règlement pour en faire partie intégrante.

3. de remplacer l'article 2 du Règlement 2018-EM-265, modifié par le règlement 2019-EM-265-1 par le suivant :

- Le conseil autorise une dépense de 6 326 000 $ pour les fins de ce règlement, incluant les imprévus et les frais incidents, telle que plus amplement détaillée à l'estimation jointe à ladite annexe "A".

4. de remplacer l'article 3 du Règlement 2018-EM-265, modifié par le règlement 2019-EM-265-1 par le suivant :

- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par ce règlement, le conseil décrète :

a) Un emprunt d'une somme 5 450 000 $, sur une période de 20 ans;

b) L'affectation d'une somme de 776 000 $ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté;

c) L'affectation d'une somme de 100 000 $ provenant du fonds de roulement. Cette somme sera remboursable dès 2021 et ce, sur une période de 10 ans.

5. de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

MONSIEUR MARC TASSÉ VOTE CONTRE

19. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 385 000 $ pour la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire – Secteur du lac à la Truite (2021-EM-307) et avis de motion

La conseillère Chantal Gauthier dépose le projet de règlement numéro 2021-EM-307 décrétant une dépense et un emprunt de 3 385 000 $ pour la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire – Secteur du lac à la Truite et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

20. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 250 000 $ pour la réfection de la chaussée, le drainage et le bouclage du réseau de distribution d'eau potable (rue Brissette) (2021-EM-308) et avis de motion

La conseillère Chantal Gauthier dépose le projet de règlement numéro 2021-EM-308 décrétant une dépense et un emprunt de 1 250 000 $ pour la réfection de la chaussée, le drainage et le bouclage du réseau de distribution de l'eau potable de la rue Brissette (phase II) et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

21. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 737 000 $ pour la mise à niveau du poste de pompage Clovis (2021-EM-309) et avis de motion

La conseillère Chantal Gauthier dépose le projet de règlement numéro 2021-EM-309 décrétant une dépense et un emprunt de 737 000 $ pour la mise à niveau du poste de pompage Clovis et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

22. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 $ pour la réfection du chemin du Lac-Azur (phase II) (2021-EM-310) et avis de motion

Le conseiller Frédéric Broué dépose le projet de règlement numéro 2021-EM-310 décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 $ pour la réfection du chemin du Lac-Azur (phase II) et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

2021-02-42

23. Adoption du Règlement numéro 2021-EM-306 décrétant une dépense et un emprunt de 948 000 $ pour la réfection des stationnements du théâtre Le Patriote

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 19 janvier 2021, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 a été déclaré par décret du gouvernement, lequel a été renouvelé par décrets et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels numéros 2020-029, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date des 26 avril, 4 juillet et 2 octobre 2020, lesquels permettent au conseil de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public sur le site Internet de la Ville;

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public avant la séance sur le site Internet de la Ville;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2021-EM-306 décrétant une dépense et un emprunt de 948 000 $ pour la réfection des stationnements du Théâtre Le Patriote*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

24. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

25. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 19.

_____

Le président de la séance,
Monsieur Jean Léo Legault

_____

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.